APPEL À CANDIDATURES

Création d'une œuvre artistique pour les halls d'accueil
de la Maison des Chercheurs Josette Travert et de la résidence étudiante
Science Park EPOPEA – Caen

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 30 novembre 2026

1. Le contexte

Au cœur du Science Park EPOPEA à Caen, deux bâtiments sont en cours de construction place des Totems, à l'angle du boulevard Henri Becquerel et de la route de Caen, reliés par un parvis commun ouvert à tous :

- **la Maison des Chercheurs Josette Travert**, résidence para-hôtelière d'environ 80 logements destinée aux chercheurs, ingénieurs et professionnels de la recherche et du développement, venus du monde entier travailler sur le Science Park ;
- **une résidence étudiante** de 142 studios.

Le Science Park EPOPEA s'étend sur 300 hectares et réunit université, écoles, laboratoires de recherche (CNRS, CEA, INSERM), grands équipements scientifiques – dont le GANIL – et entreprises innovantes. Près de 1 000 chercheurs internationaux y sont accueillis chaque année.

La Maison des Chercheurs Josette Travert rend hommage à Josette Travert, chimiste, professeure des universités et ancienne présidente de l'Université de Caen Normandie, qui s'est engagée tout au long de sa vie au service de la science, de la recherche et du développement de ce site.

Le projet architectural est conçu par l'agence Hérault Arnod Architectures.

Le présent appel à candidatures est porté par **La Caennaise**, exploitant de l'ensemble, titulaire d'un bail sur la Maison des Chercheurs Josette Travert et propriétaire, maître d'ouvrage, de la résidence étudiante.

2. L'objet de l'appel

La Caennaise recherche un artiste ou un créateur pour imaginer et réaliser une œuvre destinée à habiller les halls d'accueil des deux bâtiments, ainsi qu'un espace de convivialité. L'œuvre reposera sur une identité artistique commune, déclinée sur chacun des deux sites en tenant compte de la spécificité de chaque espace et de ses publics.

Nous souhaitons faire de ces sites plus qu'un simple espace d'accueil : un lieu d'identité, de rencontre et d'inspiration. L'œuvre devra dialoguer avec l'architecture et les usages des lieux, tout en offrant une expérience artistique singulière aux étudiants,

chercheurs, ingénieurs, professionnels et visiteurs, de toutes nationalités, qui les fréquenteront.

3. Les intentions artistiques

La création pourra faire émerger, ensemble ou séparément, plusieurs dimensions :

- **L'innovation :** la recherche, l'expérimentation, l'invention, les idées nouvelles et la capacité à imaginer demain.
- **Le territoire :** la ville, son identité, son histoire, son environnement, ses savoir-faire et sa place dans cet écosystème de recherche, d'innovation et de développement.
- **Le lien :** la rencontre entre étudiants et professionnels, entre sciences, recherche, ingénierie et entrepreneuriat ; la coopération, la transmission et l'intelligence collective.

Nous n'attendons pas une illustration littérale de ces thèmes. Aucun style n'est prédéfini et aucun médium n'est imposé.

La création a toutefois une vocation précise : **habiller les murs et mettre en scène les supports existants des halls** pour leur donner une ambiance. Elle s'inscrira dans les surfaces disponibles, sans emprise au sol ni élément susceptible de gêner les flux, l'exploitation ou l'entretien des lieux.

Peinture, photographie, dessin, graphisme, illustration, travail de la matière ou du relief, assemblage ou combinaison de techniques sont ainsi envisageables, dès lors que le médium retenu est adapté à cet usage et ne crée pas de difficulté sur le plan opérationnel.

Nous privilégions une démarche fondée sur la créativité et le savoir-faire propres à l'artiste. L'intelligence artificielle peut être utilisée, qu'il s'agisse de l'exploration d'idées, du processus créatif ou de la réalisation technique. Tout recours à l'IA, à quelque étape que ce soit, devra toutefois être explicitement signalé et ses modalités d'utilisation présentées de manière transparente.

4. Les contraintes de réalisation

L'œuvre sera installée dans un lieu de vie, fréquenté quotidiennement par des résidents, des étudiants, des professionnels et des visiteurs. Elle devra être conçue en tenant compte :

- de l'architecture, des volumes (halls : 60 et 48m^2, espace de convivialité : 89m^2) et des contraintes techniques de ces espaces (portes, cloisons vitrées, baies vitrées, nombreux mobiliers) et, plus largement, des bâtiments (cf. annexes « Plans et dimensions des halls d'accueil et salon des chercheurs ») ;

- des circulations et des usages ;
- de l'accessibilité à tous les publics ;
- des exigences de sécurité applicables aux établissements recevant du public (stabilité, fixations, absence d'arêtes vives, réaction au feu des matériaux) ;
- de la pérennité des matériaux au regard de la durée minimale de présentation prévue à l'article 8 ;
- des conditions d'entretien et de nettoyage.

L'œuvre devra être autonome : elle ne devra nécessiter ni surveillance, ni intervention humaine régulière, ni branchement électrique pour fonctionner, et ne devra pas présenter de difficulté majeure d'entretien ou de maintenance. Le lauréat remettra, à la livraison, une notice d'entretien.

L'installation sera réalisée par l'artiste, ou sous sa responsabilité, en coordination avec La Caennaise et les entreprises intervenant sur le chantier.

5. Qui peut candidater ?

L'appel est ouvert aux artistes et créateurs, individuels ou réunis en collectif, sans condition d'âge ni de nationalité.

Le lauréat devra être en mesure d'émettre une facture (numéro SIRET, affiliation au régime des artistes-auteurs ou statut équivalent) et de justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

6. Le déroulement de la sélection

Étape 1 – Candidature

Le dossier de candidature comprend :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation présentant l'intérêt du candidat pour le projet ;
- un portfolio ou une sélection des réalisations les plus pertinentes.

Les dossiers sont à adresser par courriel à info@caennaise.com, avec pour objet : « Appel à candidatures – Maison des Chercheurs Josette Travert / Résidence étudiante ».

Les pièces jointes ne devront pas excéder 15 Mo au total ; au-delà, un lien de téléchargement pourra être transmis. Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.

Étape 2 – Esquisse

Trois candidats seront présélectionnés et invités à remettre, en vue de leur audition par le jury :

- une esquisse originale du projet ;

- une note artistique présentant l'intention et le lien avec le lieu ;
- une note technique précisant les matériaux, dimensions, modalités d'installation et d'entretien ;
- un budget prévisionnel de réalisation.

Les candidats pourront recourir librement aux croquis, photomontages, maquettes, images, plans ou à tout autre support permettant de donner à voir leur proposition. Les plans et visuels des halls leur seront communiqués.

Chaque esquisse remise conformément au cahier des charges donnera lieu à une indemnité de 1 000 € TTC, y compris lorsque le projet n'est pas retenu.

Étape 3 – Audition et choix du lauréat

Un jury, composé de représentants de La Caennaise et de la SPL Caen la mer Aménagement, auditionnera les trois candidats présélectionnés, qui présenteront leur esquisse et leur démarche. La date, lieu et temps dédié seront précisés ultérieurement.

À l'issue des auditions, le jury désignera le lauréat.

Les projets seront appréciés au regard des critères suivants :

- la qualité et l'originalité de la démarche artistique ;
- la pertinence du projet au regard du lieu, de ses usages et des intentions exposées ci-dessus ;
- la faisabilité technique, la pérennité et la facilité d'entretien ;
- le respect de l'enveloppe budgétaire et du calendrier.

7. Conditions financières

- **Indemnité d'esquisse :** 1 000 € pour chacun des trois candidats présélectionnés.
- **Rémunération du lauréat :** 8 000 € au total, incluant l'indemnité d'esquisse de 1 000 € et la cession des droits patrimoniaux d'auteur décrite à l'article 8.
- **Frais de réalisation :** une enveloppe de 2 500 € en sus de la rémunération, couvrant les matériaux, la fabrication, le transport et l'installation de l'œuvre.

Les modalités de paiement : acompte à la commande de 30 %, solde à la réception de l'œuvre seront précisées dans le contrat conclu avec le lauréat.

La Caennaise se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel à candidatures ou de ne pas faire réaliser l'œuvre, sans avoir à motiver sa décision. Les indemnités d'esquisse restent dues en tout état de cause.

8. Propriété de l'œuvre et droits d'auteur

L'œuvre réalisée deviendra la propriété matérielle de La Caennaise.

Durée de présentation

La Caennaise s'engage à présenter l'œuvre pendant une durée minimale de cinq ans à compter de son installation, sauf impossibilité tenant à la sécurité des personnes, à des travaux ou à un sinistre.

À l'issue de cette durée, La Caennaise pourra déplacer, retirer ou déposer l'œuvre. Les conditions dans lesquelles ces opérations sont réalisées, ainsi que le sort de l'œuvre ensuite, seront précisées dans le contrat conclu avec le lauréat, dans le respect du droit moral de l'artiste.

Droits d'auteur

Le lauréat cédera à La Caennaise, à titre exclusif, les droits patrimoniaux d'auteur attachés à l'œuvre, à savoir :

- **le droit de reproduction :** reproduire tout ou partie de l'œuvre, par tout procédé et sur tout support (imprimé, numérique, signalétique, objets, textiles, revêtements muraux, etc.) ;
- **le droit de représentation :** communiquer l'œuvre au public par tout moyen, notamment dans les bâtiments, sur les sites internet et réseaux sociaux, dans la presse et dans les documents institutionnels et commerciaux de La Caennaise.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur, aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et de la promotion des deux résidences ainsi que de la communication de La Caennaise. Sa contrepartie est comprise dans la rémunération forfaitaire du lauréat.

Droit moral

L'artiste conserve l'intégralité de son droit moral sur l'œuvre, notamment le droit au respect de son nom et de l'intégrité de son œuvre. Le nom de l'artiste sera mentionné lorsque le support le permet.

L'artiste conserve la faculté de faire état de son œuvre et d'en diffuser des visuels pour la promotion de son travail, avec mention du lieu.

Si La Caennaise souhaite confier à l'artiste la conception ou la réalisation de nouvelles déclinaisons ou adaptations de l'œuvre, ces interventions feront l'objet d'un accord préalable précisant leurs modalités de réalisation et leurs conditions financières.

L'ensemble de ces stipulations sera formalisé dans le contrat conclu avec le lauréat, conformément aux articles L. 131-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

9. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à candidatures	lundi 26 octobre 2026
Date limite des candidatures	**lundi 30 novembre 2026 – 17 H 00**

Annonce des trois présélectionnés	lundi 21 décembre 2026
Remise des esquisses	vendredi 29 janvier 2027 –17 H 00
Auditions et choix du lauréat	date à définir entre le 1er et le 19 février
Réalisation et installation de l'œuvre	juin 2027 (un mois) –
Présentation de l'œuvre	juillet 2027

Ce calendrier pourra être ajusté en fonction de l'avancement des travaux.

10. Informations pratiques

Toute question relative au présent appel peut être adressée à info@caennaise.com.

Les données personnelles transmises sont utilisées uniquement pour la gestion de cet appel à candidatures et ne sont pas conservées au-delà de sa clôture, sauf pour le lauréat.

La participation à l'appel vaut acceptation de son règlement.

Annexes

- [Note de présentation du projet EPOPEA – Maison des Chercheurs Josette Travert et résidence étudiante]
- [Plans et dimensions des halls d'accueil et salon des chercheurs]
- [Perspectives architecturales (© Hérault Arnod Architectures)]

ANNEXE 1

Note de présentation du projet EPOPEA
Maison des Chercheurs Josette Travert et résidence étudiante

Science Park EPOPEA – 1, 3 boulevard Henri Becquerel, Plateau Nord de Caen (14)

1. Contexte et enjeux

Le plateau EPOPEA, sur le Plateau Nord de Caen, est devenu un pôle majeur de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Il accueille chaque année près de 1 000 chercheurs internationaux, ainsi qu'une population étudiante croissante, ce qui accentue la demande de logements modernes, accessibles et adaptés à des publics variés.

Pour répondre à ce besoin et à l'ambition d'excellence du territoire, Caen la mer et ses partenaires ont conçu un double dispositif d'hébergement. L'objectif est de faire d'EPOPEA un campus scientifique et résidentiel de référence, dynamique, attractif et ouvert sur le monde, où se rencontrent communautés scientifique et étudiante.

2. Le projet et ses bâtiments

Un ensemble de deux bâtiments distincts :

- **Maison des Chercheurs Josette Travert** : 77 studios équipés sur 9 niveaux, à vocation para-hôtelière, et des espaces mutualisés pour chercheurs, doctorants et visiteurs scientifiques internationaux.
- **Résidence Étudiante** : 142 studios meublés sur 6 niveaux, pour étudiants français et internationaux, alternants et stagiaires.

L'ensemble compte plus de 200 logements et mutualise plusieurs espaces entre les deux résidences. Un parvis ouvert à tous et des espaces verts favorisent rencontres et vie de campus.

3. Espaces et services

Maison des Chercheurs. Studios équipés (kitchenette, salle de bain, mobilier) de catégories variées, et espaces partagés de coworking, de fitness et de détente. Services : petit-déjeuner, internet haut débit, conciergerie, laverie et mobilités douces.

Résidence Étudiante. Studios meublés, hall d'accueil avec loge de gardien, accès à des espaces mutualisés de la Maison des Chercheurs (fitness, coworking).

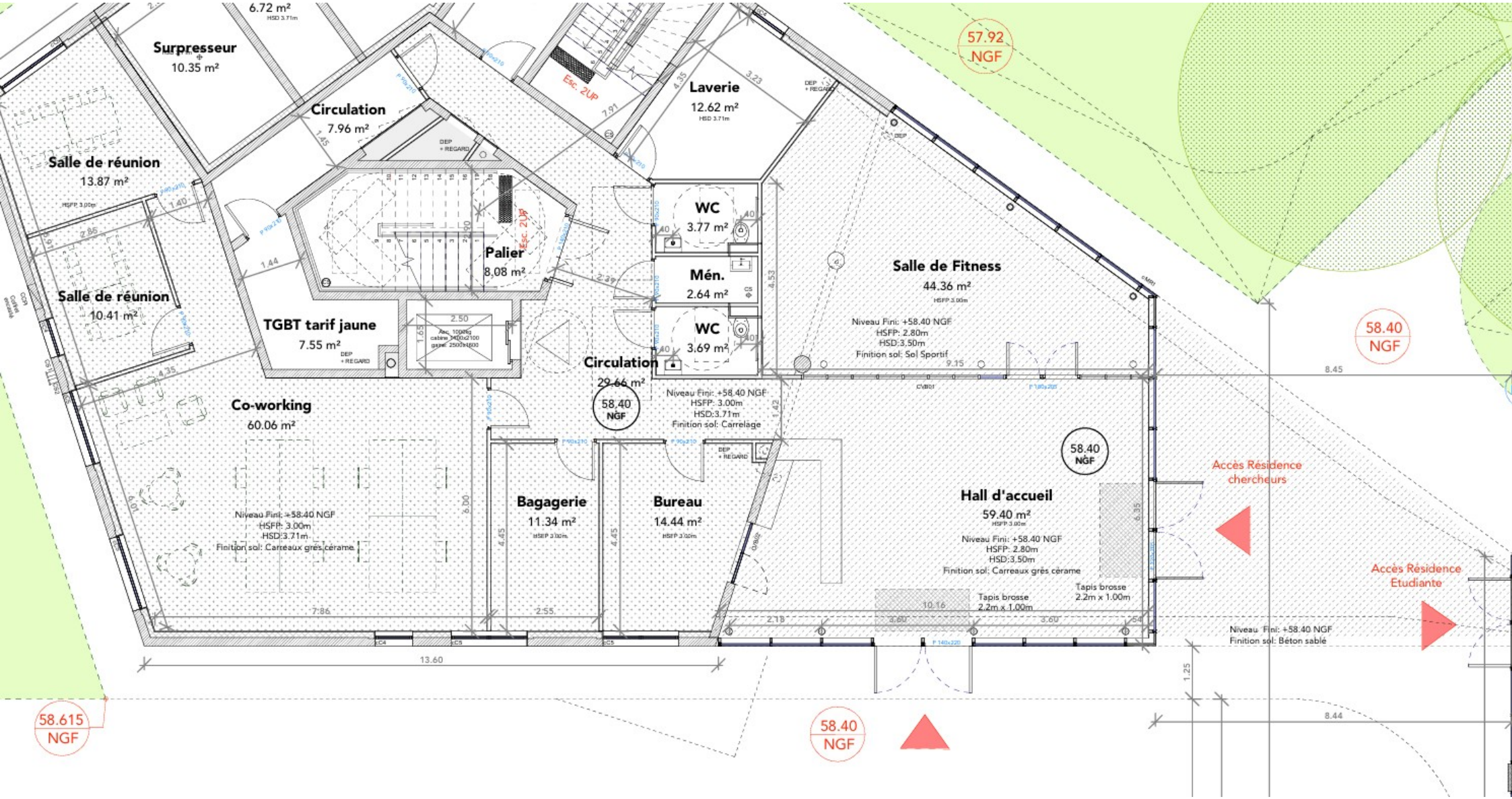
4. Qualité architecturale et environnementale

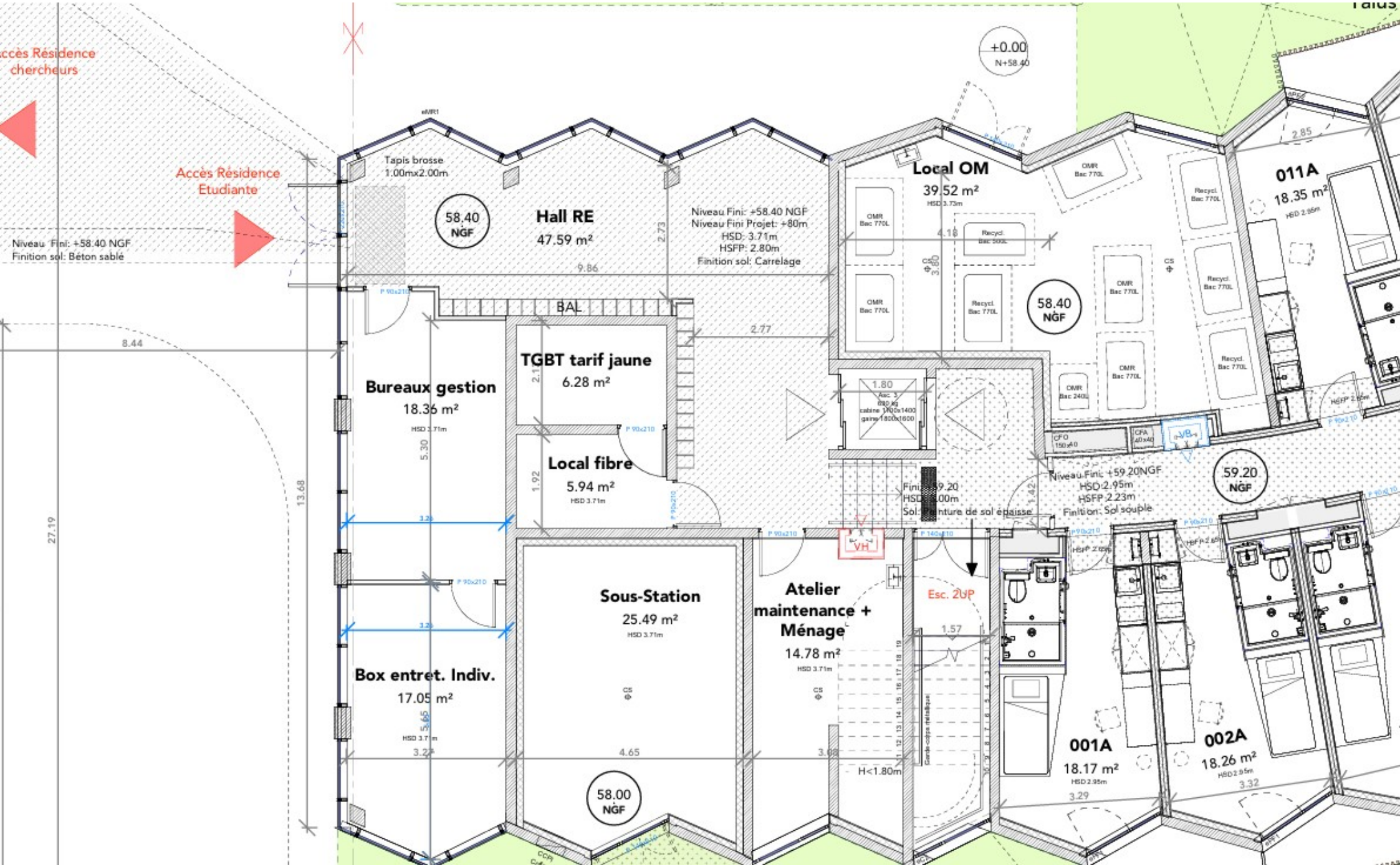
Le projet s'intègre harmonieusement dans le parc arboré du GANIL et crée un repère urbain au carrefour du boulevard Henri Becquerel et de la rue Jacques Brel, avec un parvis ouvert à tous. Il vise une haute performance énergétique et le bien-être des usagers : orientation bioclimatique, protections acoustiques, choix de matériaux sains, maîtrise des impacts pendant et après le chantier.

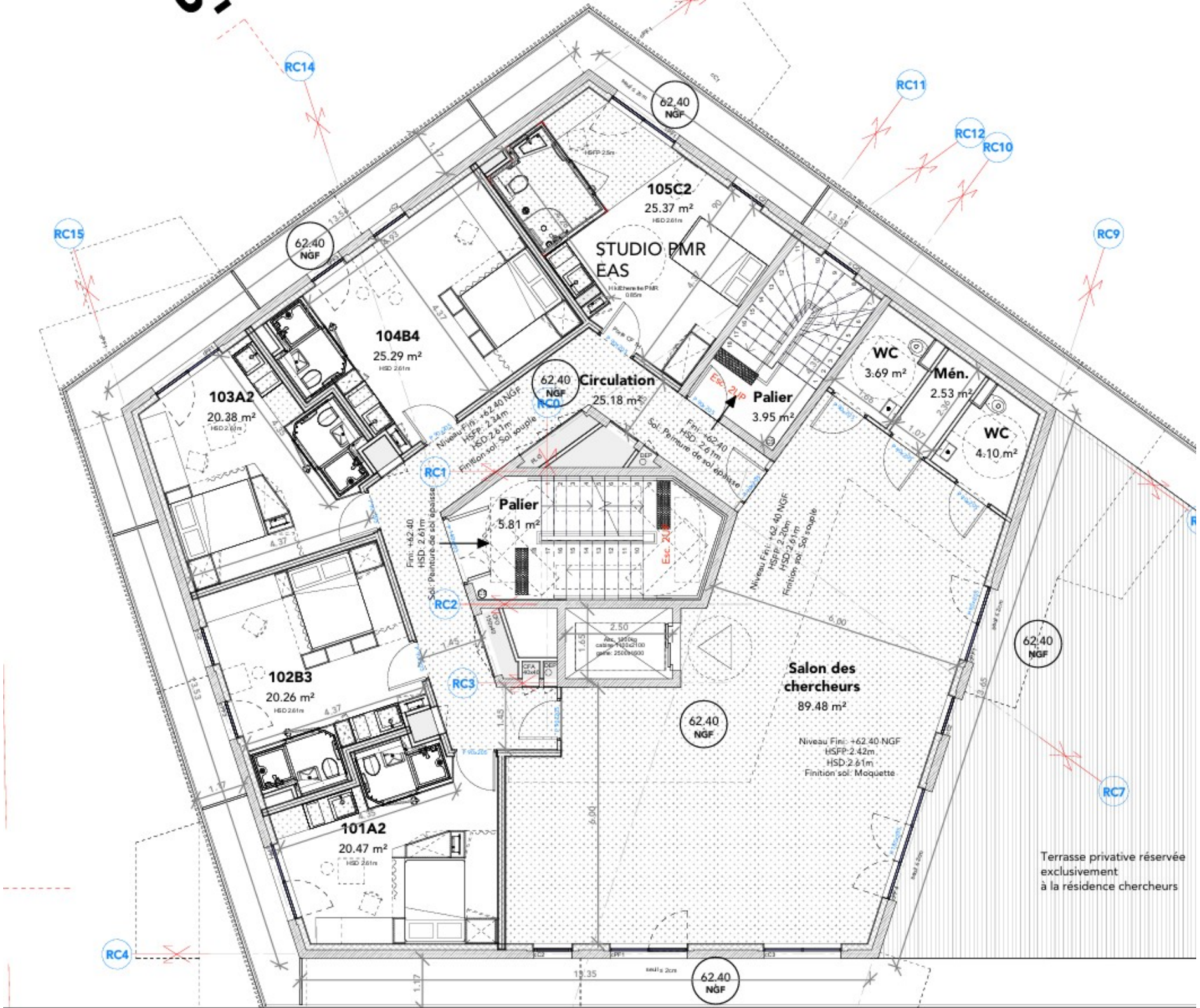
5. Points différenciants

- Mutualisation d'espaces entre les deux résidences, qui favorise les échanges entre communautés.
- Des séjours adaptés à chaque public : courts et moyens pour les chercheurs, longs pour les étudiants.

Ce projet positionne le plateau EPOPEA comme un campus scientifique et résidentiel de référence, dynamique, attractif et ouvert sur le monde.


6.72 m²
HSD 3.71m
Surpresseur
10.35 m²
Circulation
7.96 m²
Esc. 2UP
Laverie
12.62 m²
HSD 3.71m
57.92
NGF
Salle de réunion
13.87 m²
HSFP 3.00m
Salle de réunion
10.41 m²
Palier
8.08 m²
Esc. 2UP
WC
3.77 m²
Mén.
2.64 m²
WC
3.69 m²
Salle de Fitness
44.36 m²
HSFP 3.00m
Niveau Fini: +58.40 NGF
HSFP: 2.80m
HSD:3.50m
Finition sol: Sol Sportif
58.40
NGF
TGBT tarif jaune
7.55 m²
DEP
+ REGARD
Circulation
29.66 m²
58.40
NGF
Niveau Fini: +58.40 NGF
HSFP: 3.00m
HSD:3.71m
Finition sol: Carrelage
Co-working
60.06 m²
Niveau Fini: +58.40 NGF
HSFP: 3.00m
HSD:3.71m
Finition sol: Carreaux grès cérame
Bagagerie
11.34 m²
HSFP 3.00m
Bureau
14.44 m²
HSFP 3.00m
58.40
NGF
Hall d'accueil
59.40 m²
HSFP 3.00m
Niveau Fini: +58.40 NGF
HSFP: 2.80m
HSD:3.50m
Finition sol: Carreaux grès cérame
Tapis brosse
2.2m x 1.00m
Tapis brosse
2.2m x 1.00m
Accès Résidence
chercheurs
Accès Résidence
Etudiante
Niveau Fini: +58.40 NGF
Finition sol: Béton sablé
58.40
NGF
58.615
NGF
58.40
NGF
13.60
8.45
8.44


Accès Résidence chercheurs
Accès Résidence Etudiante
Niveau Fini: +58.40 NGF
Finition sol: Béton sablé
Tapis brosse 1.00mx2.00m
58.40 NGF
Hall RE
47.59 m²
Niveau Fini: +58.40 NGF
Niveau Fini Projet: +80m
HSD: 3.71m
HSFP: 2.80m
Finition sol: Carrelage
BAL
TGBT tarif jaune
6.28 m²
Bureaux gestion
18.36 m²
Local fibre
5.94 m²
Box entret. Indiv.
17.05 m²
Sous-Station
25.49 m²
Atelier maintenance + Ménage
14.78 m²
58.00 NGF
H<1.80m
Esc. 2UP
+0.00
N+58.40
Local OM
39.52 m²
58.40 NGF
011A
18.35 m²
Niveau Fini: +59.20NGF
HSD 2.95m
HSFP 2.23m
Finition: Sol souple
59.20 NGF
001A
18.17 m²
002A
18.26 m²
8.44
13.68
27.19
9.86
2.77
4.65
3.29
3.32


RC14
RC11
RC12
RC10
RC15
RC9
RC1
RC2
RC3
RC4
RC7
62.40 NGF
105C2
25.37 m²
STUDIO PMR
EAS
104B4
25.29 m²
103A2
20.38 m²
Circulation
25.18 m²
Palier
3.95 m²
WC
3.69 m²
Mén.
2.53 m²
WC
4.10 m²
Palier
5.81 m²
102B3
20.26 m²
101A2
20.47 m²
Salon des
chercheurs
89.48 m²
Niveau Fini: +62.40 NGF
HSFP: 2.42m.
HSD: 2.61m
Finition sol: Moquette
Terrasse privative réservée
exclusivement
à la résidence chercheurs


CAEN - Côte de Nacre
CAEN - Côte de Nacre

